



**COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ**

**PRÉAVIS N° 11/14
AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 105'000.-
POUR LA RÉFECTION DE
LA PLACE DE JEUX DU DÉBARCADÈRE**

Saint-Sulpice, le 15 septembre 2014

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 105'000.-
POUR LA RÉFECTION DE LA PLACE DE JEUX DU DÉBARCADÈRE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité vous demande un crédit d'ouvrage de CHF 105'000.- pour la réfection de la place de jeux du Débarcadère.

La place de jeux est quelque peu vieillissante et montre quelques défauts. Celle-ci devient de plus en plus dangereuse. L'état des jeux préoccupe également les citoyens puisque plusieurs d'entre eux nous ont envoyé des remarques à ce sujet.



Soucieuse de la sécurité et du bien-être des enfants, la Municipalité a pris contact il y a quelques mois avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'aménagement de places de jeux afin d'obtenir des offres correspondant à ses besoins.

Le but est de renouveler la place de jeux en remplaçant les engins défectueux par des jeux neufs et de rendre les lieux sûrs et plus hygiéniques avec des fondations en dalles antichute en caoutchouc répondant aux normes de sécurité en la matière.

La place de jeux comprend deux portiques de balançoire et celle à bascule qui n'ont pas besoin d'être remplacés. Ils seront complétés des éléments suivants :

- un siège nacelle pour les plus petits,
- un siège plat de balançoire traditionnelle,
- un siège 2 places Ready.

Il est prévu d'installer des nouvelles structures, soit :

- un arbre en cordes d'une hauteur de 314 cm qui est particulièrement adapté aux jeux actifs de groupe et aux plus grands,
- un toboggan avec portique et deux escaliers d'accès,
- trois jeux sur ressorts à têtes d'animaux,
- un jeu sur ressorts à 4 places en forme de trèfle.

Un élément quelque peu différent, un téléphone naturel, viendra compléter cet espace ludique.

Le sable sera complètement enlevé. Il sera remplacé par un revêtement de sécurité pour les surfaces d'impact des aires de jeux. Ce nouveau revêtement ne nécessite qu'un minimum d'entretien. Vers les arbres, il y aura un revêtement ayant l'apparence de plaquettes de bois, sans les inconvénients. La totalité de la place de jeux sera refaite, intégralement de niveau et finie à fleur de pavés.

2. COÛTS ET FINANCEMENT

En montants arrondis, les coûts de la réfection de cette place de jeux sont les suivants :

• Engins et jeux	14'277.-
• Installation, démontage, déplacement et montage des jeux	14'485.-
• Contour des arbres en Softbond	7'220.-
• Surface de sécurité	62'852.-
• TVA et divers	9'166.-
• ./.. Rabais	3'000.-
Total en CHF	105'000.-

Le montant total des travaux est estimé à CHF 105'000.-.

Pour rappel, un montant de CHF 100'000.- est inscrit au plan des investissements envisagés pour la période 2014 pour le réaménagement des parcs publics.

La Municipalité propose de financer ces travaux par la trésorerie courante.

3. CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 11/14,
- vu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 105'000.- pour les travaux de réfection de la place de jeux du Débarcadère,
- de financer ces travaux par la trésorerie courante.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

A. Clerc

E. Jordan

Délégué municipal : M. Alain Clerc